

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le vingt-sept du mois de Février à 20 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 22 Février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Cyrille LHUILLIER, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membres excusés : Etienne SGRIST, Agnès MATTER-BALP, Christophe BITARD, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Florent OTT.

Membres ayant donné procuration : M. Etienne SGRIST à Mme. Fabienne STICH
Mme. Agnès MATTER-BALP à M. André ONIMUS
M. Christophe BITARD à M. Frédéric GOETZ
M. Mario HEGY à Mme. Agnès KIEFFER
M. Eric MICHELAT à M. Henri MASSON
M. Florent OTT à M. Jean GOETZ

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Neuf-Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures. Il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Roggenhouse – Lotissement du verger : Avenant N° 1 Lot 2 – Réseaux secs ». Le conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 Janvier 2012.
2. Plateforme pour l'emploi transfrontalier.
3. Gestion des déchets :
 - 3.1 Collecte et reprise des huiles et graisses alimentaires usagées : Attribution du contrat de prestation de services.
 - 3.2 Collecte des biodéchets : Expérimentation à Hirtzfelden.
 - 3.3 Adoption des règlements : Collecte ordures ménagères et Facturation de la redevance
 - 3.4 Adoption du règlement intérieur : Déchèteries et plateforme intercommunale du Harthlé.
4. Attribution de primes aux assistantes maternelles agréées.
5. Attribution d'une subvention.

6. Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.
7. Mutualisation des moyens :
 - 7.1 Inspections règlementaires : Avenants au contrat.
 - 7.2 Balayage des rues : Avenant n°2 au contrat.
8. Maitrise d'ouvrage déléguée :
 - 8.1 Roggenhouse – Lotissement du verger : Avenant N° 1 Lot 2 – Réseaux secs
 - 8.2 Rumersheim-le-Haut – Rénovation et extension de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance
 - 8.3 Rustenhart – Groupe scolaire : Validation du programme et de l'étude de faisabilité.
9. Ressources Humaines.
10. Divers (enseignement du sport à l'école, immobilier d'entreprises, commission intercommunale des impôts directs, bilans du TERI et des politiques scolaire et culturelle...).
11. Communication.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 Janvier 2012.

M. François WASSMER indique qu'il a fait une intervention au point « Divers » concernant le débat d'orientations budgétaires qui n'a pas été reprise dans le procès-verbal.

En effet, il souhaitait prendre la responsabilité du comité consultatif « piscine » et faire étudier un projet de construction d'un bâtiment neuf moins ambitieux. Il citait l'exemple de la piscine intercommunale à Bapaume (62), ouverte en novembre 2011. Cette piscine est équipée d'un bassin en inox de 25 m sur 10 m, avec quatre couloirs et une profondeur allant de 80 cm à 1,8 m. Plusieurs activités y sont proposées. Le coût des travaux et des prestations intellectuelles est de 2,5 millions € HT, soit environ 3 millions € TTC. Le déficit d'exploitation est estimé à 170 000 € par an.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 30 janvier 2012 en prenant en compte cette observation.

2. Plateforme pour l'emploi transfrontalier.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

En 2011, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB), la communauté de communes et pôle emploi de Guebwiller ont initié une action intitulée : « Appui au projet de reconversion et accompagnement à la recherche d'emploi des anciens salariés frontaliers ».

A l'issue du dispositif, un diagnostic territorial a été effectué et 10 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un dossier individuel. 7 dossiers ont été transmis au directeur du Gewerbepark Breisgau qui a diffusé les profils à certaines entreprises de la zone d'activités allemande. Un suivi de l'action est assuré par l'AFPA qui remettra un bilan en mars.

L'objectif pour 2012 est la poursuite de ce dispositif en faveur de l'emploi transfrontalier en créant pour cela sur le site de la pépinière d'entreprises « La Ruche », une plateforme qui permettra aux demandeurs d'emploi d'avoir accès aux offres d'emploi d'outre-Rhin et notamment celles issues du Gewerbepark Breisgau, et de mettre en place des actions augmentant les chances de concrétisation (rédaction de CV en allemand, préparation aux entretiens d'embauche, cours de langue, programme d'accompagnement et formations professionnalisantes).

A l'initiative de la Communauté de communes, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les différents partenaires de l'opération (Pays RVGB, Pôle Emploi, Gewerbepark).

Afin d'assurer le pilotage du projet et sa coordination il est proposé de s'attacher les services d'un cabinet spécialisé. La société ESM Consult de Bergholtz-Zell propose de réaliser cette prestation. Le coût d'intervention est défini sur la base d'honoraires de journée de 715 € HT dans la limite de 7 jours d'intervention. Le coût total de cette mission est de 5 980,98 € TTC.

Il est proposé que la communauté de communes soit le maître d'ouvrage de toute cette opération. Des actions de communication et de formations compléteront le dispositif. L'enveloppe budgétaire nécessaire pour conduire l'opération est estimée à 15 000 € TTC.

Pour assurer le financement de l'action, des demandes de subvention sont à faire auprès des services de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin voire du Pays RVGB.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise la prise en charge financière de la mission du consultant ainsi que des actions de communication et de formations dans la limite d'une enveloppe de 15 000 € TTC.

Dits que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget Primitif 2012,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, du Conseil Régional d'Alsace et de tout autre organisme susceptible de pouvoir financer l'opération,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Gestion des déchets :

3.1 Collecte et reprise des huiles et graisses alimentaires usagées : Attribution du contrat de prestation de services.

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre de la gestion des déchets, la communauté de communes propose la collecte des huiles et graisses alimentaires usagées en déchèteries.

A ce jour, le traitement des huiles et graisses alimentaires usagées se réalise sur bon de commande.

En vue d'organiser la collecte et la reprise des huiles et graisses alimentaires usagées déposées en déchèteries, et de bénéficier d'une valorisation de ces déchets, la communauté de communes a recherché un prestataire de services.

La société Oléo Recycling de Muret (*Aude*) propose de réaliser la collecte à 202,02 € HT par tonne.

Elle propose également un tarif de reprise à 402,02 € HT par tonne qui sera révisé semestriellement suivant la variation de l'indice du coût des huiles.

Suite M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir avec la société Oléo Recycling de Muret, avec prise d'effet au 1er janvier 2012 pour une période de 1 an

Dits que les crédits nécessaires en dépenses et recettes seront inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères.

3.2 Collecte des biodéchets – Expérimentation à Hirtzfelden.

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

La volonté de la communauté de communes est de mettre en place une politique ambitieuse de réduction des déchets et d'augmentation des performances de tri sur le territoire en développant les actions de sensibilisation et la recherche d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers.

Sur avis du comité consultatif Environnement, il est proposé de réaliser une expérimentation de collecte des biodéchets en Point d'Apport Volontaire (PAV).

En effet, la part des biodéchets encore présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) sous forme de reste de repas, papiers souillés, éplucures d'agrumes non compostables est relativement importante.

La commune de Hirtzfelden s'est proposée pour être site pilote.

L'opération consiste à installer deux conteneurs semi enterrés dans la commune et à distribuer aux ménages désireux de s'associer à la démarche des seaux de collecte et des badges d'accès aux conteneurs. L'expérimentation sera de 6 mois. Si elle est concluante, la collecte sera étendue sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le budget comprend les travaux nécessaires de génie civil, l'achat des équipements (conteneurs, bioseau, badges, logiciel de suivi...) et l'édition de supports de communication (affiches, guide des biodéchets, autocollants...). Le montant estimatif de l'opération est estimée à 30 000 € TTC.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADEME pour l'octroi d'une subvention. Les taux d'aide sont de l'ordre de 30 % par organisme.

Un partenariat sera aussi recherché avec un prestataire de services dans le domaine de la gestion des déchets afin de limiter encore le coût de cette expérimentation.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise cette expérimentation de la collecte des biodéchets sur la commune de Hirtzfelden dans la limite d'une enveloppe de 30 000 € TTC.

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et de l'ADEME.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Ordures Ménagères.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.3 Adoption des règlements : Collecte ordures ménagères et Facturation de la redevance

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

En vue de se prémunir de tout problème suite au transfert du pouvoir de police du Maire au Président de la communauté de communes en matière de collecte des déchets (en porte-à-porte, en déchèterie et à la Plateforme intercommunale du Harthlé), une mise à jour des règlements de collecte ordures ménagères et de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est proposée.

Les deux projets de règlement sont commentés.

En ce qui concerne le règlement de collecte ordures ménagères, il doit évoluer en tenant compte des nouvelles filières de collecte mises en place, de l'évolution des conditions de collecte Ordures Ménagères Résiduelles (circulation, fréquence, horaires, modalités), des déchets acceptés en Points d'Apports Volontaires (métaux/alu en plus dans les conteneurs à emballages plastiques) et des pouvoirs de police transférées au président de la communauté de communes.

En ce qui concerne le règlement de la facturation de la REOM, le mode de calcul de cette redevance a été précisé (notamment la répartition part fixe/part variable). L'autre modification a trait au mode de paiement de la REOM qui s'est diversifié. En effet, les redevables peuvent désormais régler par carte bancaire sur Internet depuis 2011 (TIPI : Titres Payables sur Internet).

Suite à l'avis favorable du comité consultatif environnement,

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte les règlements de collecte ordures ménagères et de facturation de la redevance tels qu'ils figurent en annexes.

3.4 Adoption du règlement intérieur : Déchèteries et plateforme intercommunale du Harthlé.

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Un règlement intérieur des déchèteries de la communauté de communes est en vigueur depuis juillet 2002.

En 2009, la Plateforme intercommunale du Harthlé a été mis à disposition par la commune de Fessenheim pour recevoir les déchets verts, le bois (brut et traité) et les gravats des habitants de la communauté de communes.

Le retrait de Balgau de l'intercommunalité est également intervenu début le 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur en intégrant le site du Harthlé et en supprimant les mentions de la commune de Balgau.

Les autres modifications concernent :

- Ajout des références aux lois, Code Général des Collectivités.
- Ajout des mesures à respecter en cas d'accident.

Suite à l'avis favorable du comité consultatif environnement,

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur « Déchèteries et plateforme intercommunale du Harthlé » tel qu'il figure en annexe.

4. Attribution de primes aux assistantes maternelles agréées.

Rapporteur : Cédric LEPAUL, Vice-président.

Le mode de garde des enfants par les assistantes maternelles agréées mérite d'être soutenu et encouragé par la communauté de communes car il est de loin le moins onéreux pour la collectivité.

Il offre une alternative et une plus grande possibilité de choix aux parents tout en étant complémentaire aux solutions de garde collective en crèche ou halte garderie.

95 assistantes maternelles agréées sont actuellement en exercice dans la communauté de communes sur un total de 119. Elles accueillent 285 enfants (les crèches « Pirouette » et « Papouille » accueillent respectivement 54 et 59 enfants hors accueil occasionnel).

Après en avoir débattu au comité consultatif « Affaires sociales », il est proposé d'attribuer une prime de 200 € aux assistantes maternelles agréées qui débutent leur activité sur le territoire. Il s'agirait d'une aide à l'équipement et à l'achat du matériel nécessaire à l'exercice de la profession.

Ce dispositif viendrait en complément de celui mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin.

Pour mémoire : il existe une prime à l'installation de 500 € versée par la CAF du Haut-Rhin aux assistantes maternelles agréées sous condition de la demander dans les 6 mois suivant leur installation, de signer une charte d'engagement d'exercer ce métier pendant au moins trois ans, et d'informer la CAF de leurs disponibilités via le site www.monenfant.com.

Afin d'encourager la poursuite d'activité des assistantes maternelles agréées, il est également proposé de verser une prime à l'ancienneté, plafonnée à 500 €, à savoir :

Ancienneté	Montants
5 ans	200 €
10 ans	300 €
15 ans	400 €
20 ans	500 €
25 ans	500 €

En 2012, il s'agirait d'effectuer un rattrapage pour toutes les assistantes maternelles agréées ayant 5 ans et plus d'activité à raison de :

Ancienneté	Nombre d'Amats	Montants
5 à 9 ans	26	5 200 €
10 à 14 ans	19	5 700 €
15 à 19 ans	10	4 000 €
20 à 24 ans	2	1 000 €
TOTAL		15 900 €

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'attribuer aux assistantes maternelles agréées une prime de 200 € à l'installation (sous conditions d'éligibilité à la prime de la CAF du Haut-Rhin) et des primes à l'ancienneté telles quelles figurent dans les tableaux ci-dessus, avec prise d'effet au 1er janvier 2012,

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Attribution d'une subvention.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Munchouse sollicite la Communauté de communes pour une aide financière.

Cette association recrute et forme de jeunes volontaires. En 2011, 10 jeunes sapeurs pompiers ont renforcés les membres du corps.

Dans son projet de développement, il est prévu l'acquisition de livres et registres ainsi que du matériel audiovisuel et informatique notamment.

Il est proposé de soutenir financièrement l'association afin qu'elle puisse poursuivre son action de formation auprès des jeunes de la commune dans le but d'assurer la relève chez les sapeurs-pompiers.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 1 000 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Munchhouse.

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2012.

6. Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

L'élaboration d'un schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique à l'échelle de l'Alsace est en cours. Ce document est réalisé en partenariat avec la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Il va fixer les projets d'aménagement numérique des prochaines années pour les différents territoires.

La version définitive de ce document devrait être arrêtée d'ici mi mars prochain.

Dans la mesure où seuls les projets répertoriés dans ce schéma pourront bénéficier d'un financement de l'Etat, ce projet de schéma prend une importance toute particulière.

Un certain nombre d'actions ont été prévues sur le territoire de la communauté de communes (qui appelleront un cofinancement local), et il est donc pertinent que la communauté de communes puisse en prendre connaissance et se positionner.

A ce titre, une réunion de concertation a été organisée avec les services du Conseil Général du Haut-Rhin, ceux de la communauté de communes et les Maires des communes concernées, à savoir Hirtzfelden, Rumersheim-le-Haut et Rustenhardt.

L'objectif était de présenter de manière approfondie les orientations prévues sur le territoire de la communauté de communes et d'avoir un échange sur les priorités, les calendriers et les partenariats financiers à prévoir (voir **annexe**).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de s'associer à la démarche et donne un accord de principe au schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique tel qu'il a été présenté pour le territoire de la communauté de communes (voir annexes).

Sollicite le Département du Haut-Rhin pour raccorder à la fibre optique la Zone d'Activités de la Hardt à Blodelsheim et de la Zone d'Activités Europe de Rumersheim-le-Haut.

7. Mutualisation des moyens :

7.1 Inspections réglementaires : Avenants au contrat.

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, un contrat de prestation de service relatif inspections réglementaires des équipements communaux et intercommunaux a été contracté avec l'APAVE Alsacienne de Mulhouse en 2008.

Compte tenu de l'évolution de la propriété immobilière de la communauté de communes d'une part et dans l'objectif de se conformer à volonté de certaines communes d'autre part, il est proposé :

- D'intégrer un coût unitaire supplémentaire (pépinière d'entreprises « La Ruche »),
- D'annualiser le contrôle des aires de jeux collectives.

Le coût unitaire supplémentaire relatif au bâtiment de « la Ruche » est de :

- Rapport initial : 355 € HT
- Vérification périodique : 170 € HT

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et toutes les pièces y relatives, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012.

Dits que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2012.

Observation : La commune de Fessenheim n'est pas concernée par la commande groupée.

7.2 Balayage des rues : Avenant n°2 au contrat.

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, un contrat de prestation de service relatif au balayage des rues des communes de la CCER a été contracté avec la société AFC Balayage de Mulhouse en 2009.

Compte tenu de la satisfaction de la prestation réalisée et afin de se caler sur l'échéancier des inspections réglementaires, il est proposé de prolonger d'une année ce contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant au contrat signé.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à intervenir avec la société AFC Balayage, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012 pour une période d'un an.

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

8. Maitrise d'ouvrage déléguée :

8.1 Roggenhouse – Lotissement du Verger : Avenant n°1 au lot n°2 – Réseaux secs.

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 26 septembre 2011, la société ETPE a été désignée attributaire du lot réseaux secs.

Les travaux liés aux ouvrages de distribution électrique ont été demandés par Erdf. Ces travaux, jusque là pris en charge en direct par les prestataires mandatés par Erdf, sont soumis à un autre régime sur cette opération.

Il s'agit d'une opération dite de « remise d'ouvrage ». Elle consiste à réaliser les travaux pour le compte d'Erdf qui, à réception des ouvrages réalisés, rembourse leur coût.

Afin de réaliser ces travaux, l'établissement d'un avenant est nécessaire, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché TTC	Avenant	%	Nouveau montant du marché en € TTC
2	Réseaux secs	ETPE	90.901,92 €	11.352,13 €	12,488 %	102.254,05 €
<u>Commentaires</u> : Avenant N° 1 – Travaux complémentaires réseau de distribution électrique Erdf						

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Approuve le nouveau montant du marché de travaux lot n°2,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces y relatives.

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

8.2 Rumersheim-le-Haut – Rénovation et extension de la salle polyvalente : Acte de sous-traitance

8.2.1 Lot n°1 – Gros œuvre / Terrassement / VRD.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2011, l'entreprise Roesch Constructions a été déclarée adjudicataire du lot n°1 « Gros œuvre / Terrassement / VRD » pour un montant de 663.780 € TTC.

A ce stade des travaux, l'entreprise Roesch Constructions propose un sous-traitant à paiement direct pour la partie Terrassement / VRD. Il s'agit de la société TP Schneider de Wittenheim.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
1	Gros-œuvre / Terrassement / VRD	ROESCH Constructions	HEIMSBRUNN	663.780,00 €	501.060,88 €
	Sous-traitant à paiement direct	TP SCHNEIDER	WITTENHEIM	0 €	162.719,12 €
Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n°1- Lot n°1 relatif aux travaux de terrassement et VRD					

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Accepte la proposition de sous-traitance de l'entreprise ROESCH Constructions

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

8.2.2 Lot n°3 – Couverture / Etanchéité / Bardage

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2011, l'entreprise GALOPIN a été déclarée adjudicataire du lot n°3 « Couverture / Etanchéité / Bardage » pour un montant de 316.610,78 € TTC.

A ce stade des travaux, l'entreprise GALOPIN propose un sous-traitant à paiement direct pour les travaux de dépose/repose de couverture et d'étanchéité. Il s'agit de la société AGB de Talange.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
3	Couverture / Etanchéité / Bardage	GALOPIN	MULHOUSE	316.610,78 €	296.278,78 €
	Sous-traitant à paiement direct	AGB	TALANGE	0 €	20.332,00 €
Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n°1- Lot n°3 relatif aux travaux de Couverture / Etanchéité / Bardage					

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Accepte la proposition de sous-traitance de l'entreprise GALOPIN

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

8.3 Rustenhardt – Groupe scolaire : Validation du programme et de l'étude de faisabilité.

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Souhaitant anticiper sur l'avenir et offrir à la population une structure scolaire adaptée et fonctionnelle, la commune de Rustenhardt souhaite construire un nouveau groupe scolaire, destiné à accueillir sur un même site les classes de maternelle et élémentaires de la commune.

La communauté de communes a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de construction de ce groupe scolaire à Rustenhart.

A cet effet, une étude de programmation a été confiée à l'ADAUHR. Celle-ci a été menée en étroite collaboration avec les élus de la commune de Rustenhart, l'inspection académique du Haut-Rhin et la directrice de l'école. Les points principaux à retenir sont les suivants :

- Bâtiment de 730m² SDOe, dont 90m² de réhabilitation (soit 950m² SHON) comprenant
 - 2 classes élémentaires,
 - 1 classe maternelle,
 - 1 salle mutualisable (classe ou BCD),
 - 1 salle de motricité.
- Surfaces extérieures de 1.000m² (cours de récréation, aires de jeux...)
- Surfaces extérieures annexes de 600m² (parking enseignants, public, dépose minute, espaces verts...)

Une première estimation financière chiffre l'opération à 2.033.200 € TTC, dont 1.660.048 € TTC pour les travaux (valeur février 2012).

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Donne un avis favorable au projet de construction d'un groupe scolaire tel qu'il a été présenté.

Demande à l'ADAUHR d'élaborer les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) relatifs à la consultation pour la maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée en conséquence.

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

9. Ressources Humaines.

9.1 Embauche de saisonniers.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de recruter trois stagiaires « été » à temps plein pour le siège de la communauté de communes en juin, juillet et août 2012 et des stagiaires à temps partiel pour le point Info tourisme localisé cette année encore à la pépinière d'entreprises « La Ruche », ouvert du 15 juin au 16 septembre 2012.

Pour mémoire, par convention, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière participe à 50 % au frais liés à l'animation du Point Info Tourisme.

L'ensemble de ces stagiaires seront embauchés sur la base du 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, indice brut 318 (ce qui correspond au SMIC + 10%).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président à recruter des stagiaires durant la saison sus-décrite.

Valide la rémunération correspondante à ces postes sur la base du 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, indice brut 318.

Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2012.

10. **Divers** (enseignement du sport à l'école, immobilier d'entreprises, commission intercommunale des impôts directs, bilans du TERI et des politiques scolaire et culturelle...).

Enseignement du sport à l'école : le 16 février la CCER a réuni les maires, l'inspection académique ainsi que les directeurs d'écoles pour faire un point sur la situation depuis le 1^{er} janvier 2012 et le refus d'accès pour les scolaires (hors Fessenheim) à la piscine municipale. La CCER a trouvé des créneaux dans les piscines environnantes pour toutes les écoles sauf Rustenhart. La priorité avait été donnée aux écoles qui n'avaient pas encore suivi d'enseignement de la natation à Fessenheim. Pour des raisons de sécurité, la commune de Fessenheim a pris un arrêté fermant la piscine municipale à compter du 14 février 2012. En conséquence, certaines écoles de Fessenheim recherchaient aussi des créneaux natation. Ceux proposés par Ensisheim leurs seront réservés.

Lors de cette réunion, l'organisation de la rentrée scolaire 2012/2013 a aussi été évoquée. D'ici fin mars, les directeurs d'écoles doivent fournir à la CCER leur souhait concernant le nombre de créneaux piscine et salle des sport.

La CCER cherchera à optimiser ces créneaux à raison de 2 classes par créneau et une rotation chaque trimestre des classes sur le créneau alloué. La recherche de parents accompagnants sera aussi demandée aux écoles. A défaut, la CCER mettra des maîtres nageurs supplémentaires à disposition des enseignants.

M. André ONIMUS relate la politique d'enseignement sportif mise en œuvre sur le territoire de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud : un éducateur sportif itinérant vient dans chaque école pour dispenser les cours.

Mme Fabienne STICH explique quelle a pris un arrêté de fermeture provisoire de la piscine de Fessenheim pour des raisons de sécurité. Elle indique l'état de dégradation avancée de la coupole. Elle souhaite que la CCER s'engage rapidement dans la construction d'un nouvel équipement pour pallier à la rupture de service.

Mme Agnès KIEFFER informe que la CCER a réceptionné une motion signée par le conseil d'école de Munchhouse pour la construction d'une piscine de proximité.

M. François WASSMER dit qu'il cherche à être constructif et ne veut pas polémiquer.

M. André ONIMUS dit qu'il faut attendre avant de prendre toute décision concernant la construction d'une piscine intercommunale, l'avenir du CNPE de Fessenheim étant désormais largement suspendu au résultat des présidentielles.

Immobilier d'entreprises : le service France Domaines a été chargé d'évaluer un bien dans la zone d'Activités de la Hardt. En effet, des locaux vacants de près de 965 m² pourrait être transformé en bâtiment relais à destination des créateurs d'entreprises en sortie de pépinière ou d'entreprises à la recherche de locaux d'activités. L'estimation des travaux de réhabilitation du site est de l'ordre de 1 100 000 € HT. S'ajoute le coût de l'ensemble des prestations intellectuelles évalué à 165 000 € HT, soit un coût d'objectif pour l'opération (hors acquisition du site) de 1 265 000 € HT (voir **annexe**).

M. Patrice WALTISPERGER propose d'organiser une visite du site avant le prochain conseil communautaire. Les membres du comité consultatif « affaires économiques » et les délégués communautaires seront invités à s'y rendre.

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : par courrier daté du 21 février 2012, la Direction Départementale des finances publiques a désigné la liste des 20 commissaires titulaires et suppléants (voir **annexe**). La CCER informera les personnes désignées. La CIID pourra exercer ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012.

Bilans du TERI et des politiques scolaire et culturelle : Les bilans 2011 des services sont projetés. Ils figurent en **annexes**.

Salon de l'artisanat et des métiers (SAM 2012) : le Département du Haut-Rhin versera une subvention de 4 000 € au titre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale pour l'organisation du Salon de l'artisanat et des métiers qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2012.

Pistes cyclables : par courrier daté du 26 janvier 2012, le Département du Haut-Rhin informe qu'il résilie, pour motif d'intérêt général, la convention signée avec la CCER relative à l'entretien des itinéraires cyclables inscrits au Schéma Directeur.

11. Communication.

Coopération transfrontalière : le prochain comité directeur du Syndicat Mixte se réunira le 28 février 2012 à Fessenheim.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : la 2^{ème} réunion d'association portant sur les établissements RHODIA, BUTACHIMIE et PECRHIN aura lieu le 28 février à Mulhouse.

Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB) : la prochaine réunion relative à l'étude de stratégie touristique aura lieu le 2 mars à Ensisheim.

Iles du Rhin : Réunion du comité de gestion des Iles du Rhin le 9 mars 2012 à Fessenheim.

AMHR : la prochaine séance de formation sur le thème de « les collectivités et l'urbanisme » se tendra le 24 mars 9 h à 12 h.

Tour de table :

M. Pierre RENTZ : selon lui, l'ambiance à la dernière réunion du bureau du Syndicat Mixte de l'EHPAD « Les Molènes » traduit bien les problèmes de gouvernance qui émaillent la vie de cette structure depuis plus d'une année. En outre, il déplore les retards cumulés dans les travaux d'augmentation de la fonctionnalité et d'extension du bâtiment (6 à 7 mois dorénavant), imputables en grande partie à un mauvais suivi du chantier du maître d'œuvre ; ce n'est pas sans poser de problème à l'association de gestion de l'équipement qui risque de perdre certaines aides.

M. Jean GOETZ : relate les échanges qui se sont tenus lors de la dernière réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du CNPE de Fessenheim.

Mme Fabienne STICH : fait un petit compte-rendu du déroulement de la manifestation pour le maintien de l'exploitation du CNPE de Fessenheim. Cette opération a été organisée par la commune de Fessenheim. Tous les maires de la communauté de communes s'y sont rendus.

Mme Agnès KIEFFER : rappelle les dates des prochaines sorties culturelles organisées par la communauté de communes.

M. Philippe HEID : il remercie, au nom de l'amicale des sapeurs pompiers, la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h00. Un verre de l'amitié est proposé aux personnes présentes.

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président	Procuration à Mme. Fabienne STICH	
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur	Procuration à M. André ONIMUS	
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration à M. Frédéric GOETZ	
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire	Procuration à Mme. Agnès KIEFFER	
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire	Procuration à M. Henri MASSON	
M Florent OTT	Conseiller communautaire	Procuration à M. Jean GOETZ	
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		